

Macot

la  Plagne

Compte-Rendu *Conseil Municipal*

07 septembre 2009



Dimanche 11 octobre 2009
Fête de la pomme
Macot la Plagne

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2009

Présents : M. Richard BROCHE, Maire,
MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,
Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale
MM. David ALLEMOZ, Michel BORLET, Laurent BOCH, Yves BRIANCON, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean-Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusés : M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE), M. Pierre OUGIER, conseiller municipal (pouvoir à M. Paul BROCHE), Mme Sylvie MAITRE, adjointe,

Michel BORLET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 03 août 2009. Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaiterait apporter un rectificatif au compte rendu du 6 juillet 2009 concernant le marché de services "Maintenance préventive et corrective des installations et équipements d'alarmes incendie". Le contrat avec l'entreprise Chevallier n'a pas été interrompu à cause des prestations réalisées mais suite à une remise en concurrence classique. Monsieur le Maire s'excuse auprès de la société concernée pour les propos mal retranscrits.

Monsieur le Maire demande le retrait de la délibération concernant les tarifs de refacturation des matériaux. Le conseil municipal donne son accord pour le retrait de cette délibération à l'ordre du jour.

Affaires générales

1. CONVENTION POUR LA GESTION DE LA BAGAGERIE DE PLAGNE CENTRE POUR LA SAISON 2009/2010

Monsieur le Maire fait part de la demande de la société PLAGNE RENOV, représentée par son gérant M. Guillaume ARCH, de reprendre la gestion de la bagagerie de Plagne Centre pendant la saison hivernale et de pouvoir stocker du matériel pour son entreprise le reste de l'année. Il ajoute que ce local est libre de toute occupation.

Le conseil municipal souhaite qu'une participation aux charges soit ajoutée à la redevance. Dans ce cas là, Robert ASTIER soulève l'importance de relever les compteurs dès le commencement du contrat.

Le conseil municipal approuve la mise à disposition de la bagagerie de Plagne Centre à la société PLAGNE RENOV pour une année du 1/12/09 au 30/11/10 moyennant un loyer annuel de 1400 euros et une participation aux charges de 5%. (Votants : 18, pour : 18)

2. CONVENTION POUR LA GESTION DE LA BAGAGERIE DE PLAGNE BELLECÔTE POUR LA SAISON 2009/2010

Monsieur le Maire présente la demande de l'entreprise Taxi COLLOMB Gilbert d'exploiter la bagagerie de Plagne Bellecôte pendant la saison d'hiver en contrepartie d'une mise à disposition d'un espace accueil pour son activité taxi.

Le conseil municipal rappelle que les futurs gestionnaires devront assurer la fonction de bagagerie (gestion des bagages, toilettes et douches) dès l'ouverture de la station et jusqu'à la fin de la saison d'hiver. Cette mise à disposition gratuite sera réalisée moyennant une participation aux charges de 20%.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition dans les conditions énoncées ci-dessus pour la saison d'hiver 2009/2010. (Votants : 18, pour : 18)

3. ACQUISITION D'UNE LICENCE IV AFFECTÉE AU BATIMENT LES RHODODENDRONS

Monsieur le Maire fait part de la proposition de M. Bruno PENASA de vendre à la commune sa licence IV pour un montant de 15 000 euros.

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment Les Rhododendrons à Plagne 1800 ne possède qu'une licence I. Il propose d'acquérir cette licence IV et de l'affecter à ce bâtiment pour sa future exploitation.

Monsieur le Maire explique qu'il s'est renseigné auprès de vendeurs professionnels et qu'il s'avère que le prix demandé est le moins disant.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de la licence 4 de M. Bruno PENASA pour un montant de 15 000 euros. (Votants : 18, pour : 18)

4. INSCRIPTION SUR LA LISTE 2009 DES TRAVAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AUPRÈS DU TGI

Monsieur le Maire explique que la commune a été contactée par le Tribunal de Grande Instance (TGI) d'Albertville pour se porter candidate sur la liste 2009 des travaux d'intérêt général. Cette inscription permettra à la commune d'accueillir des personnes condamnées à une peine de travaux d'intérêt général, mesure d'insertion et de réinsertion reconnue. Celles-ci seraient affectées au sein des services techniques pour diverses tâches : entretien, voirie, bâtiment....

Cette candidature sera ensuite présentée à Monsieur le Procureur de la République et au Conseil Départemental de prévention de la délinquance.

Le conseil municipal demande l'inscription de la Commune sur la liste 2009 des travaux d'intérêt général auprès du TGI d'Albertville. (Votants : 18, pour : 18)

Ressources Humaines

1. RENOUVELLEMENT DE POSTES SAISONNIERS À LA POLICE MUNICIPALE - HIVER 2009/2010

Laurent BOCH rappelle la nécessité de recruter chaque hiver des agents saisonniers affectés au service de la Police Municipale.

Il propose le renouvellement de 11 postes répartis comme suit :

- 1 poste de secrétariat, afin de libérer des agents sur le terrain, pour une durée hebdomadaire de travail de 20h du 1/12/09 au 30/04/2010
- 10 agents de Surveillance de la Voie Publique et Assistants Temporaires pour une durée hebdomadaire de 35h du 1/12/09 au 30/04/2010.

Laurent BOCH attire l'attention du conseil municipal sur le fait que l'effectif a été réduit de deux personnes pour cet hiver par rapport à la saison précédente.

Le conseil municipal décide de renouveler les postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

2. RENOUVELLEMENT DE POSTES SAISONNIERS A LA CRÈCHE ET POUR LE PÉRISCOLAIRE DE PLAGNE CENTRE

Nicolas BRIANCON MARJOLLET évoque la nécessité de recruter du personnel afin de renforcer les effectifs de la crèche et du périscolaire de Plagne Centre pendant l'hiver.

Il propose donc le renouvellement des postes suivants pour la saison hivernale 2009/2010 :

Pour la garderie Périscolaire :

- 2 adjoints d'animation titulaires du BAFA

Pour la crèche :

- 4 auxiliaires de puériculture ou Educateurs de Jeunes Enfants ou infirmières puéricultrices
- 3 adjoints d'animation

Ces postes sont proposés du 01 décembre 2009 au 30 avril 2010 à 35h hebdomadaires.

Le conseil municipal décide de renouveler les postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

3. RENOUVELLEMENT D'UN POSTE SAISONNIER DE CUISINIER AU RESTAURANT SCOLAIRE

Nicolas BRIANCON MARJOLLET rappelle que, chaque hiver, il est nécessaire d'embaucher un cuisinier pour venir renforcer l'effectif du restaurant scolaire, eu égard au surcroît de travail occasionné par la période hivernale.

Il propose donc de renouveler le poste d'adjoint technique territorial affecté au restaurant scolaire pour la période du 01 décembre 2009 au 30 avril 2010 à 35 h hebdomadaires.

Le conseil municipal décide de renouveler le poste tel que défini ci dessus. (Votants : 18, pour : 18)

4. RENOUVELLEMENT DE POSTES SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES

Afin de faire face au surcroît de travail lié au déneigement et à la propreté des stations et des villages pendant la saison hivernale, Robert ASTIER rappelle la nécessité de recruter des agents saisonniers pour renforcer les effectifs de la voirie.

Il propose la création de 3 postes d'adjoints techniques territoriaux de 2ème classe du 1er décembre 2009 au 30 avril 2010 à 35h + 4 h ARTT

Robert ASTIER fait remarquer que l'effectif des saisonniers a été réduit d'une personne suite à l'embauche d'un électricien à l'année.

Le conseil municipal décide de renouveler les 3 postes tels que définis ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

5. RENOUVELLEMENT D'UN POSTE D'INFIRMIÈRE À TEMPS NON COMPLET

Nicolas BRIANCON MARJOLLET remémore au conseil municipal l'obligation pour la crèche d'avoir une infirmière dans ses effectifs.

Le contrat de l'agent actuellement en poste arrivant à terme fin octobre, il propose de renouveler celui-ci pour une année du 1er novembre 2009 au 30 octobre 2010 à 32h hebdomadaires.

Le conseil municipal approuve le renouvellement du poste d'infirmière à la crèche de Plagne Centre dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

6. PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET CRÉATION DE LA FONCTION D'AGENT CHARGÉ D'ASSURER LA MISE EN OEUVRE DES RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ (ACMO)

Monsieur le Maire rapporte la décision du Comité Technique Paritaire de la collectivité de créer la fonction d'Agent Chargé d'assurer la Mise en Oeuvre des règles d'Hygiène et de Sécurité au sein des services de la Commune.

Cette fonction sera confiée à un agent déjà en poste. Il a été décidé de lui dégager de son emploi du temps deux jours par mois afin qu'il puisse assurer sa mission.

Le conseil municipal approuve la mise en place de la fonction d'ACMO au sein de la collectivité. (Votants : 18, pour : 18)

Finances

1. TARIFS DES FRAIS DE SECOURS SUR PISTES - ANNÉE 2009/2010

Patrice MEREL présente la tarification des frais de secours sur pistes 2009/2010. Il signale que ces tarifs ont subi une légère augmentation et plus particulièrement les recherches et secours en hors pistes. (liées à l'utilisation d'un hélicoptère)

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur la tarification suivante :

LIBELLES	TARIFS 09/10	LIBELLES	TARIFS 09/10
Zone de front de neige	45 €	Recherche, avalanches.... :	
Zone I : Rapprochée	183 €	- Coût horaire main d'oeuvre pisteurs et secouristes	32 €
Zone II : Eloignée	321 €	- Coût horaire chenillette	161 €
Zone III : Hors Pistes	638 €	- Coût horaire motoneige	71 €
Zone IV : technique non médicalisée	650 €		

Le conseil municipal approuve les tarifs tels que présentés ci-dessus et rappelle que les frais de secours engagés devront être remboursés à la commune par les personnes intéressées ou leurs ayants droits. (Votants : 18, pour :18)

2. AVENANT N° 2 À LA CONVENTION POUR LES TRANSPORTS SANITAIRES EN SAISON HIVERNALE

Patrice MEREL rappelle que la commune a passé une convention pluriannuelle pour les transports sanitaires sur les stations d'altitude avec les ambulances AMS, situées à Aime et gérées par M. PES.

Il propose de passer un avenant à cette convention afin de réactualiser les tarifs pour la saison hivernale 09/10 comme suit :

- Transport vers un cabinet médical : 180 euros (170 euros en 08/09)
- Transport vers un centre hospitalier : 230 euros (220 euros en 08/09)

Patrice MEREL signale que la convention arrivera à son terme l'année prochaine.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec la société AMS. (Votants : 18, pour : 18)

3. ADHÉSION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (C.E.S.U)

Nicolas BRIANCON MARJOLLET propose au conseil municipal d'accepter les Chèques Emplois Services Universels comme moyen de paiement pour la crèche et les garderies périscolaires. Il rappelle que ces chèques ont été créés dans le cadre de la politique conduite en faveur des services à la personne.

Nicolas BRIANCON MARJOLLET explique que les collectivités sont tout à fait habilitées à les accepter moyennant une adhésion de 30,40 euros TTC au centre de remboursement et ensuite quelques frais (% en fonction des montants).

Il ajoute que ce mode de règlement va présenter un intérêt certain pour les administrés qui se voient dotés par leurs employeurs ou leurs comités d'entreprise de ces chèques.

Le conseil municipal accepte les CESU comme moyen de paiement pour la crèche et les garderies périscolaires. (Votants : 18, pour : 18)

4. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAVOIE

Dans le cadre de l'aménagement d'un arrêt de cars à Prariond, Monsieur le Maire suggère de solliciter une subvention au Conseil Général de La Savoie.

Il ajoute que le montant estimatif des travaux s'élève à 17 122,37 euros H.T.

Le conseil municipal décide de solliciter auprès du Conseil Général de La Savoie la subvention la plus haute possible pour l'aménagement d'un arrêt de cars à Prariond. (Votants : 18, pour : 18)

Travaux

2. AVENANT N°1 RELATIF AU MARCHÉ DE SERVICES "CONDUITE, SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DU CHAUFFAGE FIOUL DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE MACOT LA PLAGNE"

Robert ASTIER rappelle que ce marché a été attribué, le 12 septembre 2008, à l'entreprise SORADEC pour une durée de 3 ans d'un montant forfaitaire annuel de 2 415 euros HT. Il rapporte que la commune a récupéré, depuis le début de l'année, de nouveaux locaux possédant une chaudière fioul. Et, il s'avère opportun de faire réaliser par cette entreprise le ramonage annuel de toutes les chaudières au fioul de la Commune.

Ces prestations supplémentaires doivent donc être ajoutées au marché initial portant celui-ci à 3 369 euros HT annuel par un avenant.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au marché de services "conduite, surveillance et entretien du chauffage fioul". (Votants 18, pour : 18)

3. MARCHÉ CONCERNANT LA SUPPRESSION DES EAUX PARASITES SUR LA FONTAINE

MM. Marin VIVET GROS, Patrice MEREL et Robert ASTIER, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Paul BROCHE rappelle qu'une consultation a été lancée en juillet 2009 afin de désigner l'entreprise qui assurera les travaux de suppression des Eaux Parasites sur le secteur de la Fontaine à Macot Chef Lieu.

A l'issue de la procédure, et de l'analyse des offres, Paul BROCHE informe que le marché a été attribué à la Société Nouvelle Eric PERRIERE (73 Macot La Plagne) pour un montant de 91 990,00 euros H.T.

Le conseil municipal approuve l'attribution du marché tel que cité ci-dessus. (Votants : 15, pour : 15)

4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN PORTEUR BIBENNE D'OCCASION

Robert ASTIER indique à l'assemblée qu'une consultation a été lancée dernièrement pour acquérir un porteur bibenne d'occasion et sa grue auxiliaire.

Cet engin permettra d'effectuer les travaux courants d'entretien de la voirie, de transport et de chargement de matériaux ainsi que d'assurer la viabilité des chaussées et stationnements en période hivernale (évacuation de la neige).

Après analyse des offres, Il est proposé d'acquérir un porteur bibenne d'occasion de 90 000 Km avec une grue neuve auprès de la société Garage Vasseur Tarentaise (73 La BATHIE) pour un montant de 157 250,08 euros TTC.

Michel BORLET demande si une nacelle pourrait être adaptée à ce camion afin de réaliser la pose des illuminations et autres décors.

Monsieur le Maire pense qu'une nacelle peut être ajoutée mais qu'il faudra prévoir l'adaptation. Il ajoute qu'il prend note de la suggestion et que celle-ci sera étudiée.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce marché avec la société Garage Vasseur Tarentaise pour un montant de 157 250,08 euros TTC. (Votants : 18, pour : 18)

Urbanisme

1. ACQUISITION D'UN GARAGE A LA SNC LES HAUTS D'ÉVIAN

Bernard AUBONNET explique que la Maison du Tourisme a dénoncé le bail concernant le point d'accueil sur la place Albert PERRIERE car le loyer était très élevé. En laissant ce local, la Maison du Tourisme perd également un garage qui servait de lieu de stockage.

Il rappelle que celle-ci est déjà en carence de lieux pour ranger son matériel.

Il propose ainsi au conseil municipal d'acquérir un garage dans la copropriété du parking PERRIERE à Plagne Centre pour un montant de 13 000 euros et de le mettre à disposition de la Maison du Tourisme.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de ce garage appartenant à la SNC les Hauts d'Évian pour un montant de 13 000 euros et de le mettre à disposition de la Maison du Tourisme. (Votants : 18, pour : 18)

2. BAIL EMPHYTÉOTIQUE DE PLAGNE 1800

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat des Moniteurs de Plagne Centre est en train de construire un bâtiment d'accueil sur une parcelle communale à Plagne 1800.

Il propose d'établir avec ce syndicat un bail emphytéotique administratif d'une durée de 30 ans avec une redevance annuelle de 1000 euros.

Le conseil municipal souhaite que l'École du Ski Français maintienne l'ouverture au public du local ESF actuellement situé dans l'immeuble le Forum de l'Etoile d'Argent le week end pendant la saison hivernale.

Le conseil municipal accepte de passer un bail emphytéotique avec le Syndicat des Moniteurs de Plagne Centre dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 5 octobre 2009 à 19h30 en salle du conseil, mairie de Macot La Plagne.

MICRO CENTRALE HYDRAULIQUE DE BONNEGARDE

Joël OUGIER SIMONIN informe qu'il a été décidé, en concertation avec les élus d'Aime (commune partie prenante à 50%), d'abandonner le projet de micro-centrale hydraulique sur le ruisseau de bonnegarde. En revanche, le bief des Ouvertes sera remis en état afin d'alimenter en eau le ruisseau de Macot.

Cette décision a été prise afin d'assurer les réserves communales notamment en cas d'incendie ou de période de grande sécheresse.

Paul BROCHE ajoute que la micro centrale posait également un problème au niveau de la propreté du ruisseau puisque celui ci coulerait constamment en débit réservé.

Nicolas BRIANCON MARJOLLET trouve dommage d'abandonner un projet qui aurait permis la réalisation de l'énergie propre et renouvelable et espère que celui ci pourra être repris plus tard.

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC À SANGOT

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que la commune souhaite aménager un espace public avec stationnement à Sangot.

En ce sens, le conseil municipal avait décidé de préempter la parcelle concernée par cet aménagement.

Aujourd'hui, Joël OUGIER SIMONIN informe que le propriétaire ne veut plus vendre cette parcelle. Compte tenu de l'importance de cet espace pour le village de Sangot, Joël OUGIER SIMONIN propose de lancer une Déclaration d'Utilité Publique sur l'ensemble du secteur comprenant une maison, un hangar et des jardins. Il demande l'avis du conseil municipal sur ce sujet.

Le conseil municipal donne son accord pour lancer cette DUP, rappelant que ce projet relève de l'intérêt général.

LES RHODODENDRONS À PLAGNE 1800

Suite à la consultation lancée cet été pour la gestion du bâtiment Les Rhododendrons à Plagne 1800, Monsieur le Maire rappelle que la commune est en négociation avec un éventuel repreneur, la société OLEA.

Une exploitation du bâtiment en l'état n'est pas envisageable pour la société. Elle souhaite qu'un minimum de travaux soit réalisé pour ouvrir cet hiver.

Par la suite, la société OLEA désire, à terme, commercialiser cet établissement en catégorie 3 étoiles.

Les travaux à engager proposés pour cet hiver s'élèvent à 300 000 euros (120 000 euros de mobilier + 180 000 euros de rénovation).

Monsieur le Maire propose deux solutions au conseil municipal :

- soit la commune investit dans les travaux et conserve l'intégralité du loyer
- soit la société Oléa prend en charge la totalité des travaux, et en contrepartie la commune consent une réduction du loyer.

Le conseil municipal n'est pas d'accord pour prendre en charge financièrement le mobilier.

En ce qui concerne la rénovation, la commune ne pourra jamais réaliser les travaux pour ce hiver vu les délais extrêmement longs des marchés publics.

Bernard AUBONNET souligne que la société OLEA est un opérateur de qualité et qu'il n'est pas envisageable que ce bâtiment soit fermé cet hiver. Par conséquent, une entente doit être trouvée avec cette société.

Paul BROCHE rappelle que la société attend une réponse rapide de la part de la Commune pour pouvoir commercialiser au plus vite son produit pour cet saison.

André BROCHE demande si les travaux pour la deuxième tranche sont connus et chiffrés et pense que la commune doit décider dès maintenant de la position qu'elle souhaite prendre pour cette deuxième partie.

Michel BORLET suggère de décaler le loyer de la première année sur les années suivantes afin que la société puisse investir dès cet automne.

Le conseil municipal est d'accord pour faire cette proposition à la société OLEA pour les travaux d'automne. Il ajoute que la deuxième tranche d'investissements sera prise en charge par la commune l'année prochaine.

Joël OUGIER SIMONIN propose d'ajouter une clause avec des pénalités dans la convention, empêchant le futur repreneur de résilier celle-ci les premières années.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME

Joël OUGIER SIMONIN demande un éclaircissement sur les études lancées par la Communauté de Communes du Canton d'Aime concernant l'assainissement.

Monsieur le Maire explique que ces études ont pour objectif de réaliser un état des lieux de l'assainissement de toutes les communes du canton. Elles permettront de voir si les communes ne peuvent pas, pour des raisons juridiques et financières, se regrouper au sein d'une même structure (donc la communauté de communes) pour le traitement des eaux usées et des boues.

Monsieur le Maire présentera le rapport de l'étude au conseil municipal dès sa finalisation.

LISTE DES MARCHES ATTRIBUÉS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la liste des marchés signés hors procédures spécifiques (<90 000 euros) depuis le dernier Conseil Municipal.

Joël OUGIER SIMONIN quitte la séance du conseil municipal pour des raisons personnelles.

PARKING PLAGNE SOLEIL

Monsieur le Maire rappelle que la société FRANALEX, promoteur de la résidence hôtelière à Plagne Soleil, devait remettre à la commune un parking couvert et un parking extérieur.

Le parking couvert n'a toujours pas été réceptionné, notamment, à cause de problème d'étanchéité.

Monsieur le Maire a rencontré le gérant de cette société qui s'est engagé à résoudre les problèmes cités ci-dessus afin que le parking soit opérationnel cet hiver.

Concernant le parking extérieur en aval de la résidence, Monsieur le Maire rappelle que la commune avait décidé d'y installer une aire de camping cars. La société FRANALEX devait réaliser, pour la commune, les réseaux, l'enrobé et l'éclairage. La commune prenait, quant à elle, en charge la borne flot bleue, les barrières et les toilettes publiques.

L'estimation total des travaux pour la réalisation de ce parking extérieur s'élève à 414 000 euros TTC.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal quant à la réalisation, ou non, de ce parking dès cet automne.

Michel BORLET demande s'il est question d'installer les campings cars touristes avec ceux des saisonniers.

Monsieur le Maire répond qu'il est normalement envisagé de réaliser 40 places de stationnement pour les campings cars dont 10 de longue durée. Il informe qu'une visite du parking pour campings cars mis en place l'hiver dernier à St Martin de Belleville, est prévue.

Michel BORLET pense qu'il est nécessaire de prévoir une séparation physique et sonore entre les stationnements longue durée et courte durée.

Monsieur le Maire explique que la réalisation d'un parking à destination exclusive des campings cars pourra être réglementé par un arrêté du Maire et permettra, ainsi, à la police municipale d'intervenir en cas de non respect. Mais, il ajoute qu'il est possible de réfléchir à une séparation des deux catégories d'utilisateurs.

Robert ASTIER trouve dangereux de commencer à cette époque un chantier aussi conséquent. De même, il ne lui semble pas très opportun de mélanger les touristes avec les saisonniers.

André BROCHE suggère de réaliser le parking pour les stationnements longue durée en aval du parking de Plagne 1800 sous le rond-point.

David ALLEMOZ pense qu'il faut tenter de regrouper tous les campings cars sur le même parking pour cette année comme cela se pratique pour les autres stations. En cas de problème cet hiver, une autre solution pourra être envisagée pour 2010/2011.

Le conseil municipal donne son accord pour avancer sur ce projet et le réaliser dès cet automne.

CARTE PASS' PLAGNE

Bernard AUBONNET précise que 58 cartes Pass' Plagne ont été délivrées sur la commune. Pour une première année, le test est concluant. Il trouve dommage que la commune d'Aime n'ait pas souhaité faire de même pour ses administrés.

Pour l'été 2009, 430 000 unités ont été vendues et dépensées sur la station, contre 128 000 unités en 2008, soit près de 3 fois plus cette année.

L'Echo Bus a eu également un fort succès et a été très apprécié. La MATO est à nouveau en discussion avec le Conseil Général pour renouveler cette opération l'année prochaine.

STOCKAGE MATÉRIEL DE LA MAISON DU TOURISME

Bernard AUBONNET fait part de quelques demandes de la maison du tourisme :

- La Maison du Tourisme souhaiterait utiliser la surface en contrebas du parking de Bellecôte pour stocker l'Urban Park. Le conseil municipal donne son accord pour l'utilisation de cette surface.

- Sur la zone de l'Urban Park, il est demandé la possibilité de réaliser des toilettes publiques et des gradins dans le talus au dessus de la structure. Ces demandes seront étudiées. En cas de réalisation de gradin dans le talus, Patrice MEREL demande de bien sécuriser la route qui passe au dessus.

- La Maison du Tourisme demande également qu'une solution soit trouvée pour redonner vie au Lac Vert.

Enfin, Bernard AUBONNET évoque la carence en local de stockage que rencontre la Maison du Tourisme.

Jean Luc BROCHE rappelle que la cantine BOTTO à Plagne Bellecôte avait été libérée par la SAP pour la Maison du Tourisme. Le conseil municipal demande qu'un état des lieux de celle-ci soit réalisée. La Maison du Tourisme pourra alors s'en servir comme local de stockage sous réserve qu'elle soit utilisée en l'état.

SÉCURITÉ

Patrice MEREL informe le conseil municipal que le Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM) vient d'être distribué aux administrés par le biais des boîtes à lettres. Des exemplaires sont également à la disposition du public en Mairie et à la salle omnisports Pierre LEROUX à Plagne Centre.

Ce document répertorie tous les risques naturels et technologiques et les bons réflexes à avoir face à ces dangers.

Patrice MEREL ajoute que le DICRIM a été réalisé par l'Assemblée des Pays Tarentaise Vanoise (APTIV) en partenariat avec les services de la Commune. Il remercie les personnes qui se sont impliquées dans ce projet.

La prochaine étape, en terme de sécurité, est la finalisation du Plan Communal de Sauvegarde.

ROUTE DE LA REMISE

Michel BORLET estime que la route de la Remise, telle qu'elle a été aménagée, est devenue contraignante. En effet, cette route sert de "déviation" (manifestations : fête de la pomme... ou autres problèmes sur la route de la Plagne) et avec une chaussée aussi étroite des problèmes sont à craindre, surtout en hiver !

Si l'objectif était de ralentir les voitures, on pouvait le faire avec des éléments mobiles, plutôt que de tomber dans du définitif et de l'irréversible. Il propose de réaliser une période de "test" en ayant une attention particulière sur ce secteur avant de faire les travaux définitifs de finition. Le cas échéant, il demande si le dossier ne pourrait pas être reconsidéré.

Monsieur le Maire rappelle que le souhait initial était de ralentir les voitures sur cette route et de sécuriser le passage des piétons qui l'empruntaient. Il insiste sur le fait que ce projet a été validé par le conseil municipal. Il n'est donc pas envisageable de revenir sur la décision prise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MAISON DU TOURISME

Michel BORLET fait part de sa déception suite au compte rendu du conseil d'administration de la Mato, rédigé par M. Bernard AUBONNET. Il dénonce un certain nombre d'inexactitude concernant les actions de l'ancien mandat figurant sur ce rapport. Il espérait que les nouveaux élus travailleraient plutôt sur l'avenir avec des projets sérieux plutôt que de s'attarder sur le passé.

Bernard AUBONNET explique que ses propos ont été mal compris, il ne s'attaquait pas du tout à l'ancien mandat mais faisait part d'un problème survenu cet hiver.

OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

Jean Luc BROCHE fait part de la satisfaction du personnel de l'ONF par rapport aux jeunes embauchés cet été. L'ONF remercie tous ces jeunes pour le travail réalisé avec enthousiasme et dynamisme.

SERVICES TECHNIQUES

Suite à un dysfonctionnement d'organisation apparu au sein des services techniques, Monsieur le Maire rappelle aux conseillers et adjoints que tout problème constaté dans un service, sur le terrain, doit être immédiatement signalé par mail ou téléphone au responsable du service concerné.

CHALET BELLE PLAGNE

Robert ASTIER rappelle la demande du directeur de la MATO de mettre un abri sur la place A. PERRIERE pour l'arrêt navette. Il propose d'utiliser le chalet laissé vacant par l'entreprise Taxi COLLOMB à Belle Plagne.

Le conseil municipal pense que ce chalet est un peu trop imposant pour cet emplacement mais va réfléchir à sa ré-utilisation.

PISTE DE BOB

André BROCHE souhaite relever des inexactitudes dans l'article concernant la piste de bob lors du compte rendu du CM du 06 juillet. Il précise que la perte d'exploitation de la piste est due en totalité à la mise en liquidation de l'entreprise adjudicatrice du marché, et par conséquent à l'ouverture retardée de la piste.

DÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDES

N°DP	Demandeur	Adresse des Travaux	Travaux
07315009M5032	BROCHE Danielle	Le clos	réfection toiture et pose 2 fenêtres toit
07315009M5033	WOODCOCK Daniel	La Roche	Rampe accès en bois

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDE

N°PC	Demandeur	Adresse des Travaux	Travaux
07315009M1019	BRIANCON MARJOLLET André	Macot	Reconstruction après sinistre

Dauphiné Libéré - Correspondant pour le chef lieu

Le dauphiné libéré recherche un ou plusieurs correspondants, habitant sur la commune de Macot La Plagne. Si vous aimez la vie dans votre village, et que vous voulez la faire partager, vous êtes peut être intéressé par une activité accessoire et indépendante de correspondant local de presse. Il suffit d'être disponible, motivé et d'un esprit curieux, et d'être équipé d'un appareil photo numérique et d'un ordinateur. Les candidatures sont à proposer en écrivant à Dauphiné Libéré, 15 place de la Gare, 73 700 Bourg Saint Maurice ou par internet : (redaction.tarentaise@ledauphine.com).

La rentrée... A l'école ...



A l'école d'Athlétisme de VEO 2000



Section Luge...

Durant l'été, la section luge du CBLS a organisé tous les mercredis après midi des séances de luge sur route. Ces journées étaient ouvertes aux débutants comme aux licenciés.

La luge à roulettes sur route est depuis, cet été, complétée par la luge à roulette sur piste. Les lugeurs ont eu accès à cet activité mais seulement après une période de formation sur route.

Ces activités sont maintenues durant tout l'automne jusqu'à l'ouverture de la piste de La Plagne.

Les lugeurs ont également participé à plusieurs stages de poussée sur la piste de poussée glacée de Cesana (Italie). Le contact a permis à de jeunes lugeurs d'apprendre et perfectionner leurs techniques de départ.



Manifestations..... Macot

Fête de la pomme

Dimanche 11 octobre

Place Charles de Gaulle

Organisée par le comité des fêtes en collaboration avec les vergers de Macot sur la Place du village (ou à la salle polyvalente en cas de mauvais temps)

7h15/9h Vente de viennoiseries dans les rues du Chef lieu et sur la place de la Mairie.

Début de la fabrication du cidre et vente de pâtisseries, hot dogs et crêpes

Jeux pour les enfants, pesée du jambon, poussée de bob...

10h Messe à l'église

11h Défilé des enfants déguisés avec vélos décorés ou tout autre moyen de locomotion. Rendez vous à 11h au rond point. accompagnés de la CLIC des Pompiers

12h Repas préparé sur place par Stéphane au prix de 12 euros. Possibilité d'acheter des cartes-repas le jour même. Menu : Forcacha de Caion et pommes vapeur, fromage, tartes aux pommes, vin et café.

14h/14h30 Jeux par équipes (tir à la corde...)

A partir de **14h30**, spectacle avec la troupe de rue "la bohème" avec au programme (environ 2h30) : magie illusion, fakir cracheur de feu évocation avec participation des enfants, Clown rémi et Melle Rose dans leur magie comique, jonglerie, chansons...

17h30 Fanfare de la clic des pompiers (au milieu du spectacle), tirage de la pesée du jambon, fanfare.

Appel aux bonnes volontés :

- Vous avez des bouteilles d'eau vides 1,5 l, nous sommes preneurs (à déposer à la mairie dès que possible ou l'apporter le jour même)

- Vous souhaitez préparer un gâteau ou une tarte aux pommes - les pommes sont à votre disposition à partir du vendredi - **merci à vous.**

Cette année, nous sommes obligés d'acheter les pommes pour le cidre.

Roland EMPRIN, forgeron, sera présent à la fête de pomme. Emmenez vos outils.....

Thé Dansant

Dimanche 22 novembre

Organisé par le comité des fêtes à partir de 14h30 à la salle polyvalente de Macot avec l'orchestre Eric COLLOMB

Le comité des fêtes vous donne rendez vous en 2010 pour un concours de belote et un concours de pétanque.

La Tarine

Dimanche 8 novembre

Organisé par le club VEO 2000

Circuit en trèfle dans les pommiers de Macot

Premier départ : 11h

Renseignement :

www.veo2000.com ou 04.79.55.43.87

Manifestations.....

Aime

Semaine bleue

Semaine nationale des Retraités et des Personnes Agées
Organisée par L'EHPAD (Maison de Retraite) d'Aime et le CIAS d'Aime.

Du 17 octobre au 23 octobre 2009

17 octobre : Portes ouvertes à l'EHPAD de 14h à 18h

19 octobre : 11h animation avec les enfants de la garderie à l'EHPAD (sur invitation)

20 octobre : 10h animation avec l'école primaire publique d'Aime (sur invitation) à l'EHPAD

15h Projection d'un film à destination des personnes âgées - salle de cinéma - séance gratuite

20h30 Projection tous publics d'un film portant sur la mémoire "Loin d'elle" salle de cinéma - séance gratuite

21 octobre : Pièce de théâtre "le géant de granit" hommage à Raymond DEVOS à l'EHPAD sur invitation

22 octobre : 15h animation avec l'école du Pavillon et la bibliothèque d'Aime

23 octobre : 15h conférence débat à l'EHPAD "j'ai la mémoire qui flanche... la mémoire et ses troubles"

Renseignements aux 04.79.24.02.40

Un automne sur les planches

Du 23 septembre au 10 novembre

Festival de théâtre à Aime

Renseignements : 04.79.55.67.00

Programme sur :

www.mairie-macotlaplagne.com/evénements/aime

Déchetterie des Bouclets

Horaires

Plagne 1800

Du 1er janvier au 31 mai : lundi au vendredi 13h à 17h

Du 1er juin au 31 décembre : Lundi au vendredi 13h à 18h

Déchetterie de Valezan

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 13h30 à 18h30

Samedi : 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Informations

Ouverture de la chasse

Du 13 septembre 2009 au 17 janvier 2010.

Jours de chasse les samedis, dimanches, mercredis et jeudis.